

Arrêté du 24 avril 1974 RELATIF AU FONCTIONNEMENT FINANCIER ET COMPTABLE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PERMANENTE.

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 12/06/1974

Juridiction / Nature ARRETE

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000642224>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le fonctionnement financier et comptable de l'Agence nationale pour le développement de l'éducation permanente est assuré dans les conditions fixées par le décret n° 62-1587 susvisé compte tenu des modalités [...]

[...] Sont limitatifs les crédits concernant les dépenses de personnel, les frais de publicité et de réception ainsi que les autorisations de programme (opérations en capital). [...]

TEXTES VISÉS

LOI 575 1971-07-16. Décret 137 1973-02-13 ART. 6 ET 10. Décret 1587 1962-12-29 ART. 152.

RÉFÉRENCE

ARRETE du 12 juin 1974, « Arrêté du 24 avril 1974 RELATIF AU FONCTIONNEMENT FINANCIER ET COMPTABLE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PERMANENTE. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000642224> (consulté le 30 août 2026).